Vingt-huitième année, N° 153. Le numéro : 18 centimes Samedi 4 juillet 1931.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :
Valais et de Bex à Villeneuve 8 cts le mm.
Suisse . . . . . 10 » »
Etranger . . . . . 14 » »
Réclames . . . . . 20 » »
Mortuaires . . . . . 16 » »
Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8
Compte de chèques post. IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.	31.—	16.—	8.50
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux IIc 274 Avec Bulletin officiel, tarif spécial

L'INSTRUCTION CIVIQUE

Croyant sans doute nous embarrasser, le *Confédéré* a relevé l'autre jour, sous la signature du *Liseur*, un passage d'un de nos articles en faveur du développement de l'instruction civique.

Il n'est, certes, pas toujours facile de s'exprimer d'une manière si précise qu'elle ne laissât nul doute sur les intentions. On a de la peine à faire tenir des questions complexes dans les cent ou cent cinquante lignes d'une colonne d'un journal.

C'est une souffrance que tous les journalistes éprouvent.

Nous remettons donc l'ouvrage sur le métier, comme disait Boileau.

Très sincèrement, nous demandons l'extension la plus large de l'instruction civique.

Sous ce rapport, on ne fera jamais assez.

Membre ou président de la Commission scolaire de notre commune, nous avons toujours insisté auprès du personnel enseignant qui, de son côté, nous comprenait, pour que les enfants, qui allaient devenir des citoyens, connussent parfaitement nos institutions avec les droits et les devoirs qu'elles confèrent.

Nous recommandions que cette instruction fut donnée loyalement sans aucun esprit confessionnel ou politique.

Il en était toujours ainsi.

Vouloir, en effet, avec le referendum, que l'électeur soit toujours en mesure de donner un avis utile sur toutes sortes de questions, économiques, financières, politiques et sociales, est une véritable absurdité sans ce corollaire indispensable d'une instruction civique aussi complète que possible.

Nous allons plus loin, beaucoup plus loin : nous estimons que cette branche est par trop considérée comme une branche secondaire, presque sans importance, reléguée à l'arrière-programme.

De même, les heures qu'on lui consacre sont manifestement insuffisantes. On devrait sensiblement les augmenter si l'on veut éviter que le suffrage universel ne devienne anarchique.

Le *Confédéré* prétend que nous tombons dans le projet Wettstein qui, jadis, a fait couler tant d'encre et tant de salive.

Nous n'avons plus, dans la mémoire, toutes les dispositions de ce projet, mais nous avons gardé ce souvenir assez précis qu'il empiétait considérablement sur les prérogatives cantonales. Il n'y aurait qu'à supprimer cette ornière et le char avancerait.

Il ne s'agit pas le moins du monde de chercher des poux dans la paille du suffrage universel.

Le suffrage universel n'est pas mauvais en lui-même. Il était pratiqué dans la primitive église, et si l'on consulte attentivement notre histoire, on remarque que, bien souvent, au cours de son existence, il a ramené l'ordre dans notre Suisse, troublée par des contingences de langue et de mentalité.

Mais pour qu'il donne son plein rendement et qu'il soit l'image exacte de notre société, il faut qu'il soit à la hauteur des élections et des votations qui lui sont soumises de droit constitutionnel.

Or, il ne peut atteindre cette hauteur, qui n'est ni le Mont-Blanc ni le Cervin, que grâce à une instruction civique parfaite.

Les hommes politiques ne paraissent pas se rendre un compte exact du mépris dans lequel même nos Ecoles supérieures tiennent cette branche.

Des étudiants sortent de nos Universités et de nos collèges ignorant à peu près tout des droits et des devoirs du citoyen, des chiffres qui sont inhérents au referendum, au droit d'initiative, au nombre des députés au Conseil national etc., etc.

Allez donc faire de la politique générale, dans ces conditions, et avec des générations qui n'y sont nullement préparées !

Voulons-nous la stabilité et le perfectionnement de nos institutions démocratiques, voulons-nous intéresser la jeunesse au graves événements du jour, voulons-nous que notre Parlement devienne la photographie exacte du pays, retroussons nos manches et mettons-nous courageusement à la besogne : l'instruction civique doit devenir une des branches principales de l'enseignement.

Ch. Saint-Maurice.

Les caves coopératives

L. Benvegnin, chef de service à la Station fédérale d'essais viticoles à Lausanne, écrit à la « Chronique Viticole » :

Au cours de l'année 1929, nous assistons à la création de trois caves coopératives : La Pallanterie (Genève), Giubiasco (Tessin) et Morges (Vaud). En 1930, le mouvement coopératif s'étend également au Valais. Par arrêté du Conseil d'Etat, du 15 janvier 1930, le canton du Valais subventionne la construction et l'installation de caves coopératives de vinification.

Le taux du subside cantonal accordé ne dépasse par le 25 %des dépenses effectives totales. Ce subside est augmenté d'un montant équivalent alloué par la Confédération.

Cet arrêté est la preuve évidente de l'intérêt que voue le gouvernement valaisan à la création de caves coopératives et de la sollicitude qu'il porte à la viticulture.

Les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 1930 permirent la création, la même année déjà, de deux caves : Leytron et Sion. Leur capacité est respectivement de 1 million et 500.000 litres. Ces caves ont fonctionné l'automne dernier à la satisfaction générale. Un million de kilos de raisins y furent traités.

La création des coopératives de vinification se heurte nécessairement à de sérieuses difficultés, dans les vignobles où, comme en Valais, la quantité du vin varie suivant la situation de chaque parcelle. Par instinct, plutôt que par raisonnement, le vigneron répugne à mélanger ses raisins avec ceux du voisin, de crainte de voir son produit estimé au-dessous de sa valeur réelle.

Aussi, dans les coopératives est-il tenu compte de la qualité des produits apportés. Dès son arrivée à la cave, la vendange est estimée à la fois en quantité d'après son poids et en qualité d'après la richesse en sucre du moût.

Les raisins sont amenés à la cave dans les récipients habituels (tines, bossettes, etc.) ou dans des caisses. Les bossettes sont prises sur les chars, et transportées sur l'appareil de pesage, où les chars entiers sont pesés avant et après déchargement, ce qui par différence donne le poids de l'apport.

Nombreux sont les sociétaires des caves du Valais qui ont adopté le nouveau mode de transport de la vendange. Le raisin est récolté dans des caisses spéciales pouvant contenir de 15 à 20 kilos chacune, et directement transportées à la cave où s'opère le foulage.

Ce mode de faire évite un cuvage de la vendange, un départ prématuré de la fermentation alcoolique et le plus souvent l'apparition de la casse brune ou oxydasique.

Chaque apport est échantillonné ; une petite quantité de moût est prélevée et appréciée à la sonde Oechslé. Le degré de sonde permet de déterminer la richesse du produit en sucre et la teneur probable du vin en alcool. Plus le degré de sonde est élevé, plus il y a de sucre dans le moût et plus le produit fermenté contiendra d'alcool. Il résulte de ces quelques considérations que la qualité d'un moût est proportionnelle au degré de sonde.

Par le fait que l'on tient compte ainsi de la richesse en sucre, le vigneron n'hésite pas à retarder la cueillette de quelques jours pour livrer à la cave des produits de qualité.

Un double ticket est établi pour chaque pesée et indique : la nature du cépage, le nombre de kilos et le sondage du moût. Un exemplaire du ticket est conservé par la cave, l'autre est remis au coopérateur.

La vendange pesée est immédiatement déversée dans la cuve de réception (sorte d'entonnoir de grandes dimensions, en ciment recouvert d'un enduit résistant à l'action des acides du raisin). A la partie inférieure de la cuve, se trouve un foulo-pompe. L'arrivée de la matière première est réglée au moyen d'une vanne. Le raisin passe alors entre les cylindres broyeurs en bronze et la vendange foulée est évacuée directement par un canal sur l'égouttoir ; celui-ci a pour but d'éliminer de la vendange, le plus de moût possible et de diminuer ainsi la quantité de matières à pressurer. On a en effet observé que, grâce à cet appareil, plus du 50 % de la vendange ne passait pas dans le pressoir.

Les matières solides sortant de l'égouttoir sont dirigées immédiatement sur le pressoir Triplex Marmonnier.

La vendange pressée est conduite ensuite dans de petits pressoirs hydrauliques. A la sortie du petit pressoir (2me pressée), le marc passe dans l'émietteuse, qui, comme son nom l'indique, émiette le gâteau de marc. On presse une troisième et même une quatrième fois.

Le résidu ou marc, complètement asséché, est émietté et logé dans les fosses à marc pour attendre la distillation.

Des expériences faites en 1930 à la cave de Sion, relatives au rendement de la vendange en moût et en marc, permettent de constater que 100 kilos de raisins ont donc donné 84,4 litres de moût et seulement 9,09 kilos de marc.

Pour obtenir un rendement aussi fort, il est nécessaire d'augmenter progressivement la pression et de laisser suffisamment de temps pour l'écoulement du jus.

Lorsqu'on opère plus rapidement, et que, d'autre part, la vendange ne subit que trois pressurages, comme c'est en général le cas, le rendement n'est guère supérieur à 80 %.

On rassemble dans une cuve les moûts provenant de l'égouttoir et des différents pressoirs, de façon à obtenir un liquide bien équilibré et suffisamment riche en tannin. Les jus des 2me, 3me et 4me pressées contiennent une forte proportion de tannin, élément nécessaire à la clarification et à la bonne conservation du vin.

Le liquide ainsi obtenu est conduit dans les cuves situées dans la cave de fermentation. Ces cuves, en moyenne de 15.000 litres, sont en ciment armé avec revêtement de verre à l'intérieur.

Les cuves en ciment verré sont moins coûteuses que les cuves en bois et offrent plus de commodités. L'entretien est relativement facile et les vins ne risquent pas de contracter facilement des faux-goûts. En outre, les déchets par évaporation lente sont moins considérables et n'atteignent pas 3 litres par 1000 litres et par an.

Les moûts qui viennent d'être encavés subissent l'opération du débourbage. Ils sont séparés des matières en suspension ou bourbes : terre, portions de rafles, pellicules, pépins, levures, bactéries, etc. Pour que ces substances, obéissant aux lois de la pesanteur, puissent former un dépôt au fond des vases, il faut retarder le déclenchement de la fermentation alcoolique, car le gaz qui se dégagerait empêcherait la sédimentation. A cet effet, on a utilisé l'acide sulfureux pur liquéfié, contenu dans des tubes d'acier. Des appareils spéciaux, les sulfidoseurs, permettaient d'introduire dans les cuves les quantités nécessaires, soit 8-10 grammes de ce produit par hectolitre de moût.

Au bout de 48 heures, les moûts parfaitement limpides, ont été séparés de leurs bourbes par soutirage et logés dans d'autres cuves verrées non brantées.

Pour diminuer la fermentation alcoolique, il fallait levurer ces moûts privés non seulement de matières inertes, mais aussi de levures. Dans ce but, ils ont été additionnés de levures sélectionnées et adaptées à l'acide sulfureux (pouvant se développer en milieu sulfité). Ces levures, préparées par la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne, provenaient de raisins de la région de Leytron et de Sion.

Grâce à cet apport de levures actives et particulièrement résistantes, la fermentation s'est accomplie d'une façon régulière et complète. Aucun vin des caves coopératives du Valais ne contient actuellement du sucre non fermenté.

L'isolation des caves au moyen de plaques de liège comprimé, a permis de maintenir très longtemps une température assez élevée favorable à la fermentation alcoolique et plus tard à la fermentation secondaire ou malolactique. Il est désirable que les vins subissent cette dernière fermentation au cours de l'hiver, si on ne veut pas voir les vins, déjà clairs, se troubler par les chaleurs du printemps et de l'été.

Par un transvasage à la grosse lie, en décembre, on a éliminé du liquide les fines lies contenant surtout des bactéries et remis en suspension les éléments utiles contenus dans la lie.

Au début de cette année, les caves furent refroidies pour faciliter la clarification du vin. Celui-ci est actuellement d'excellente qualité, franc de goût, bouqueté et de bonne tenue. Il est prêt à être mis en bouteilles et bientôt le consommateur pourra apprécier le vin des caves coopératives valaisannes.

Le commerce est assuré de trouver dans ces caves, des produits authentiques et de haute qualité. Il est désirable que les relations du commerce et des coopératives s'établissent solidement, car elles apporteront des avantages à chacun, au consommateur comme au vigneron.

L. Benvegnin.

Le Jeu de Massacre

Une jeunesse vigilante et studieuse que ce mois de juillet, à son début, stimule parce qu'il amène avec lui examens et concours, c'est elle que j'évoque.

Des athlètes sur un stade, attendant le signal libérant la piste...

Oui. Mais, devant ses « foulées », quels horizons ! Et quel enjeu ! Toute la vie. La vie matérielle ; la vie morale .

Si l'on est à ses côtés, comment ne pas s'émouvoir avec elle ?

On la suit du regard, on l'encourage. On pronostique aussi, faisant son choix, escomptant des « performances ».

Et parce qu'on l'aime, parce qu'on se souvient du temps où l'on prenait soi-même le départ, on la conseille.

Puis on s'inquiète.

On songe au mot d'Ozanam : « Si l'on feuillette l'histoire, ou simplement si l'on regarde autour de soi, comment ne pas être frappé du nombre de coureurs qui lâchent la course peu après être partis et qui, voyant le train dont va le monde, ne daignent pas courir plus longtemps. »

Triste jeu de massacre dont les victimes jalonnent la route.

A ceux qui partent aujourd'hui, leur chute servira-t-elle d'avertissement ?

Combien que nous voyons fiers, ardents, décidés à accepter les conditions de la lutte, combien mèneront jusqu'au bout et auront leur place au peloton d'arrivée?

* * *

Il faut le vouloir, c'est certain.

Mais encore faut-il savoir aider la volonté.

Tant de pirates vont s'acharner après elle, que c'est prudence de prévoir leurs manœuvres.

Elles prendront mille formes, utiliseront tous les appuis, profiteront contre nous de tous les points de moindre résistance.

Les déceptions inévitables dont aucune carrière n'est indemne, les difficultés inhérentes à tout métier inciteront au découragement, tantôt en nous faisant douter soit du résultat, soit de nous-mêmes, tantôt à l'aide du spectre débilitant de la malchance.

La nécessité des compétitions ou des concurrences engendrera volontiers l'envie qui ne nous enrichit assurément d'aucun apport et ne provoque au contraire qu'un ralentissement dans notre marche, inquiétude et par suite faiblesse.

L'aridité que par certains points présente toute étude, la banalité à laquelle n'échappent pas les professions les plus réputées risquent de conduire au dégoût.

La longueur des étapes tentetar par la lassitude.

Que sais-je encore ?

D'autres tomberont, pris au piège de leurs qualités mêmes.

La facilité d'assimilation ou d'exécution n'est pas ennemie de la paresse. Les triomphes prématurés ne sont donc pas toujours utiles au talent et le virtuose étouffe parfois l'homme de génie. Il faut redouter l'hérésie du succès facile : elle fait trop oublier la valeur du travail lent et méthodique.

Une activité débordante se transforme sans peine en agitation et l'agitation mène à l'éparpillement. On ne garde plus que l'illusion d'agir.

Celui-ci, riche d'imagination, ne cultive cette richesse que pour s'appauvrir de sens pratique.

Celui-là, bouillonnant d'idées, se perd dans l'inconstance.

... La course, cependant, n'a qu'une durée limitée.

Combien applaudirons-nous de vainqueurs quand elle touchera à sa fin ?

Combien échapperont au massacre ?

* * *

C'est quelque chose de connaître les embûches difficiles, les tournants dangereux.

C'est plus encore de veiller à s'en préserver.

Nous parlions tout à l'heure du spectre de la malchance qui peut se dresser devant nous pour effrayer notre volonté d'aboutir.

Certes, il y a une part de bonheur dans toute entreprise humaine. Mais n'y a-t-il pas aussi une part singulièrement plus large de direction et de conduite ?

Celle-là est de notre pouvoir.

Le bon coureur le sait bien.

Aussi met-il avec lui toutes les possibilités du succès.

Il n'agit pas seulement en amateur ni au hasard.

Il connaît la technique et il en use. Il en use d'un bout à l'autre. Toute les occasions lui sont bonnes pour ranimer ses forces ;les accidents du terrain servent son élan.

Pourquoi les jeunes athlètes de l'intelligence auraient-ils moins de sagacité ?

Je les vois, dans cette saison où nous sommes, en train de s'assurer une bonne base de départ.

Je les en félicite : qu'elle soit solide et bien en direction du but.

Mais c'est pour de longues années, ensuite, qu'il faudra rester en haleine.

Il vaut mieux s'en persuader avant le départ : cette assurance économisera plus tard des amertumes et des déceptions.

Alors, on ne sera pas surpris par les lourdes obligations qu'impose la vie d'études et si les trophées de la victoire sont à l'arrivée, on saura par avance qu'ils se conquièrent de haute lutte.

Alors, on n'oubliera pas que l'énergie, la patience, la persévérance sont les conditions de cette conquête.

On n'oubliera pas que rien ne s'obtient sans peine. Je me méfie toujours de ceux qui prétendent éussir sans efforts. Je suppose que neuf mois sur dix ils nous trompent. Mais ils l'affirment, parce qu'ils croient qu'avouer l'effort c'est se dimi. nuer. Ne vous laissez pas prendre à ce piège. Il n'y a de travail fécond que celui qui coûte.

N'oubliez pas tout cela.

Et n'oubliez pas, en même temps, que la plupart des hommes possèdent en eux les forces suffisantes pour réussir.

Il est bon de s'en convaincre et de faire ensuite le nécessaire pour les conserver et les développer.

F. H.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Concessions réciproques

Ce n'est pas un facile travail que celui entrepris par les négociateurs français et américains en vue d'arriver à une solution du litige pendant entre les deux puissances.

On dit que la vie est faite de concessions, elles sont nécessaires, tant qu'un principe fondamental n'est pas en jeu.

En matière de politique internationale surtout, c'est le « do ut des », il donne à condition que tu me rendes l'équivalent de ma prestation.

Le gouvernement français s'efforce de faire comprendre cette maxime aux Américains, qui s'entendent d'ailleurs à merveille à se l'appliquer, et de retirer certaines compensations du gros sacrifice financier qui lui est demandé.

Grâce à la ferme volonté d'aboutir manifestée de part et d'autre, les négociations prennent une tournure favorable. La France serait prête à renoncer qu'une part des crédits dont disposerait la B. R. I. par suite de l'abandon de la tranche inconditionnelle du plan Young, soit attribuée à ce pays, ainsi qu'elle le désirait.

Mais elle demanderait, par contre, que l'Amérique accepte sa réserve sur la question de fonds de garantie, ce qui nécessiterait probablement une réunion des Etats signataires du plan Young.

Et sur ce point, la France aurait gain de cause, le gouvernement britannique ayant fait connaître son intention de faciliter la réunion d'une conférence des puissances signataires du plan Young. Des discussions plus directes pourraient ainsi avoir lieu avec l'Allemagne et de la discussion, naîtrait, espérons-le du moins, la lumière.

La Chambre veille.

La Chambre française ne paraît pas pressée de partir en vacances.

Une requête a été transmise au président du Conseil demandant de surseoir au décret de clôture tant que le Parlement n'a pas délibéré sur les graves questions de politique extérieure actuellement pendantes.

De son côté, la commission des affaires étrangères a adopté une motion exprimant un vœu indentique.

On sent, dans cette attitude, percer les craintes maintes fois exprimées qu'éprouve la députation nationale en face des manifestations extrémistes et revancharde dont l'Allemagne est le théâtre et sa volonté de surveiller les faits et gestes du cabinet, le sconder, cas échéant, et maintenir les droits de la France, négligés parfois par des ministres trop complaisants.

Le statut scolaire de l'Alsace

Nous avons donné, il y a quelques jours, les grandes lignes d'un projet de constitution pour l'Alsace, imaginé par quelques personnalités du pays et qui ferait de lui un Etat autonome dans le cadre de l'Etat français. Paris ne semble pas avoir pris ce projet très au sérieux et, en aucun cas, n'accepterait une modification aussi prfonde des lois qui régissent la république.

Ce à quoi elle est tenu, c'est respecter le statut religieux existant en Alsace, et que certains esprits sectaires voudraient promptement remplacer.

M. Poincaré, puis ses successeurs à la présidence du Conseil, ont toujours renouvelé aux populations des provinces recouvrées, la promesse de conserver leurs lois et coutumes.

Répondant à une question de M. Grumbach, M. Laval a une fois de plus précisé l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le statut scolaire de l'Alsace et de la Lorraine.

« Une fois de plus, a dit le président du Conseil, je déclare que l'introduction des lois laïques ne saurait être envisagée que le jour où les populations d'Alsace et de Lorraine auront décidé à la majorité de solliciter du pays cette introduction. En faisant cette déclaration, je ne fais que reprendre les engagements solennels maintes fois répétés depuis la fin des hostilités. De plus en plus tendent à disparaître les malentendus, plus apparents que réels, qui existaient entre les trois départements recouvrés et le reste de la France. »

Mais d'autre part, tout est mis en œuvre pour persuader les habitants de solliciter l'introduction des lois laïques ; nombre de journaux ne se gênent pas de dire que la situation actuelle est anormale et qu'elle devra changer.

On n'ose pas imposer un fait brutal, mais on poursuit méthodiquement dans les esprits le travail de déchristianisation et de laïcisme intégral, dont se meurt la France.

A.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le St-Siège et le Fascisme

La cinquième note du Vatican au gouvernement italien concernant la fermeture des clubs de jeunesse catholiques a été remise aujourd'hui au ministère des affaires étrangères.

On croit savoir que, dans cette dernière note rédigée en termes très fermes, les arguments du Pape demeurent inchangés. Le Saint-Père insisterait toujours pour que le gouvernement italien exprime publiquement des regrets pour les attaques violentes dirigées contre sa personne par les associations fascistes et que les clubs des jeunesses catholiques soient autorisées à rouvrir leurs portes.

On croit aussi que le Saint-Père demande au gouvernement de retirer son accusation portée contre les clubs des jeunesses catholiques d'activités politiques susceptibles de provoquer leur interdiction. De source digne de foi on apprend que la cinquième note souligne que le ton de la dernière réponse du gouvernement italien est tel qu'il ne permet pas d'ouvrir des négociations entre le Saint-Siège et le gouvernement.

En dernières nouvelles, on déclare dans les milieux autorisés du Vatican qu'il ne s'agit pas d'une note à proprement parler, mais plutôt d'une demande d'explications. On confirme que la situation demeure grave.

La panique au Congrès eucharistique

Un grave accident a eu lieu au cours du congrès eucharistique qui s'est tenu à Szawle, Lithuanie.

Pendant qu'une foule de fidèles se pressait dans l'église, un malveillant inconnu cria soudain : « On vient de jeter une bombe ». Une panique en résulta.

La foule se précipita vers les portes, bousculant et piétinant les plus faibles. D'après les nouvelles parvenues à Varsovie, 50 personnes auraient été étouffées et il y aurait quelques centaines de blessés.

Dans les milieux catholiques, on suppose que la panique a été provoquée par un adversaire. Après la rupture avec le Vatican, le Congrès eucharistique avait été acceuilli avec hostilité par les milieux gouvernementaux lithuaniens.

Un cambriolage sacrilège

Hier matin, de bonne heure, le sacristain de l'église paroissiale de Sainte-Foy-lès-Lyon, France, si disposait à préparer le maître autel pour la célébration de la première messe, lorsqu'il s'aperçut que la double porte du tabernacle était ouverte et que ce dernier était vide de son contenu. Il courut prévenir M. le curé qui constata que la porte avait été forcée. Deux ciboires en argent, dont un en argent doré et une custode renfermant les Saintes Espèces, avaient été volés. Le montant du vol s'élève à environ 5000 fr.

Le commissaire de police se rendit aussitôt sur les lieux, accompagné de son secrétaire et des inspecteurs de la Sûreté.

Au premier abord, les enquêteurs n'ayant relevé aucune trace d'effraction sur les portes du sanctuaire, ils crurent que les malfaiteurs s'y étaient introduits par le clocher, qui est actuellement en réparations. Leurs investigations détruisirent leurs suppositions. En explorant plus minucieusement les lieux, ils constatèrent que les cambrioleurs ne s'étaient pas introduits par le haut du clocher, mais bien par la porte de celui-ci, qui communique avec l'extérieur. Elle portait des traces de pesées à peine apparentes, mais la serrure était disloquée. Du bas du clocher, ils n'avaient eu qu'à ouvrir une porte non verrouillée qui communique avec l'église. On sait le reste.

A noter que le stroncs sont restés indemnes. Le service anthropométrique s'est rendu à Sainte-Foy.

Encore un couvent brûlé

A Madrid à la suite d'une réunion organiséenisée par la Confédération nationale du travail (syndicats uniques) qui comprend des ouvriers à tendances communistes ,les auditeurs, enflammés par les discours prononcés par les orateurs, se sont rendus en masse au couvent des capucins dont les moines sont absents et y ont mis le feu. Celui-ci a gagné une petite chapelle. La garde civile est intervenue et, au cours de l'échauffourée, six personnes ont été blessées. Des forces de police patrouillent dans les rues voisines du couvent afin de maintenir la foule qui 'est rendue sur les lieux.

Un passif de 150 millions

Installé fort luxueusement, au rez-de-chaussée des numéros 4 et 6 de l'avenue Saint-Honoré-d'Eylan, à Paris, M. Félix Audouin, brassait de vastes affaires et occupait une place de premier plan dans plusieurs sociétés immobilières.

A peine âgé de 40 ans, et fils de ses œuvres se plaisait-il à répéter, il menait la vie très large et dépensait sans compter. Nombreux domestiques. Voitures de grand style. Yacht, villas sur les plages à la mode. M. Audouin ne comptait pas et dépensait in grand seigneur qui manie les millions à la pelle.

Est-ce cette vie si coûteuse qui l'a perdu — et n'a-t-il pas par surcroît fait en Bourse des pertes extrêmement importantes ? Toujours est-il que le syndic de la liquidation, M. Coutant, assisté de M. Hildenfenger, juge-commissaire au tribunal de commerce, est en train d'établir le bilan de l'entreprise.

Il est à peu près certain que l'entrepreneur laisse un passif de 150 millions, et qu'il est accusé d'avoir émis pour 23 millions de fausses traites. Aussi est-il poursuivi pour faux, uages de faux et escroqueries, plaintes déposées, il y a près d'une quinzaine par plusieurs établissements bancaires et aussi par des particuliers dont il avait capté et les fonds et la confiance.

On craint que la déconfiture d'Audouin n'ait de sérieuses répercussions sur certaines sociétés immobilières et des tractation ont lieu en ce moment pour accomplir une œuvre de sauvetage des maisons compromises.

Aux dernières nouvelles, on croit que Audouin se cache à Paris. D'autres prétendent qu'il a gagné la Belgique.

Les attentats à la bombe

Les explosions de bombes et de pétards se succèdent, depuis quelques semaines, en Italie. Il y a un mois, c'était à Bologne, puis à Turin et à Gênes ; aujourd'hui, c'est à Rome.

Il y a quelques jours arrivait à Rome, venant de Modane, un vagon contenant un chargement d'étoffes. Remisée d'abord, sur une voie de garage à la gare de Termini, la voiture fut attelée aujourd'hui à un convoi qui fut dirigé sur une gare de triage. Un agent ayant remarqué que le vagon avait été déplombé, on jugea urgent de procéder à une visite de la douane afin d'en vérifier le contenu.

Vers 11 heures, ce matin, l'employé Pedini et le manœuvre Gazzelloni, ouvrirent la voiture, en présence de l'inspecteur des douanes Gregori, et en commencèrent le déchargement pour la vérification. Au moment où ils s'apprêtaient à soulever le quatrième colis, une terrible explosion se produisit qui éventra le vagon, faisant voler en éclats le toit et les planches des parois et réduisant en miettes tout le chargement.

Le bruit formidable de la détonation avait jeté l'alarme chez les agents de la gare et dans le voisinage ; de nombreux habitants accoururent aussitôt sur les lieux du sinistre.

D'un amas de débris fumants parvenaient de faibles gémissements. L'employé Pedini, affreusement déchiqueté, mourut presque aussitôt. Quant au manœuvre et à l'inspecteur des douanes, ils étaient tous deux grièvement blessés. Une ambulance de la police transporta en toute hâte les deux malheureux à la policlinique, mais Gazzelloni ne tarda pas à succomber.

Le premier instant de panique passé, le personnel de la gare avertit d'urgence le ministère des communications et la direction générale des chemins de fer, qui procédèrent immédiatement à une première enquête.

Le ministre des communications arriva Insuite, en personne, sur les lieux où le vagon détruit et plusieurs autres assez gravement endommagés, étaient surveillés par des miliciens fascistes et des carabiniers.

Dès le premier instant, il avait été aisé de se rendre compte que le désastre était dû à l'explosion d'une bombe à grande puissance qui avait été dissimulée à l'intérieur de la voiture, par des mains criminelles.

Détail curieux et troublant : Pedrini, lorsqu'on le retira mourant des décombres, tenait serré dans une main, un portefeuille contenant plusieurs billets de banque de monnaie étrangère. Le commissaire de police qui fit cette constatation émit l'avis, partagé, d'ailleurs, par les experts de la direction générale de l'artillerie, appelés à examiner les débris de la machine infernale, que ce portefeuilll était probablement relié à celle ci et avait été abandonné avec intention sur le plancher du vagon où le premier venu devait s'en emparer, mû par un sentiment bien naturel de curiosité.

NOUVELLES SUISSES

Les assurances et le tabac

Le comité de propagande en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et de la loi sur l'imposition du tabac, auquel appartiennent des hommes politiques influents de tous les partis nationaux, a tenu clt après-midi sa deuxième séance à Berne. Il a composé son bureau comme suit : Président, M. H. Tschumi, conseiller national, à Berne ; vice-président, M. Béguin, député de Neuchâtel au Conseil des Etats ; Graf, conseiller national à Berne; von Matt, conseiller national, à Stans ; Stähli, conseiller national à Berne. La liste des membres du comité sera publiée sitôt qu'elle aura été complétée. Le secrétariat de la commission se trouve à Berne, place du Théâtre.

* * *

Le comité cantonal du parti démocrate populaire neuchâtelois (section neuchâteloise du parti conservateur populaire suisse), a pris la décision d'appuyer le referendum contre la loi d'assurance-vieillesse et survivants et de signer l'initiative.

Noyade

Un garçon de course d'une boucherie nommé Gotthilf Volkart, de Niederglatt, Zurich, s'est noyé en se baignant dans la Limmat.

Tué contre un poteau

Un motocycliste nommé Josef Doggwiler-Sattler, domicilié à Sarbach-Neuheim, Zoug, s'est précipité contre un poteau. Il est mort des suites de ses blessures. Il laisse une femme et huit enfants mineurs.

Chute mortelle

Un ouvrier nommé Durrenmatt, de Berne, âgé de 22 ans, célibataire, occupé au montage de la carcasse métallique au chantier de Bel-Air-Métropole, à Lausanne, a fait une chute du deuxième étage dans le vide. Il a été conduit à l'Hôpital cantonal, souffrant d'une fracture du crâne et de la colonne vertébrale. Il a succombé peu après son arrivée.

Une auto capote

A San Giuliano Milanese, Italie, une automobile conduite par Mme Marguerite Siebenmann-Meyer, âgée de 30 ans, de Berne, venant de Rimini, a capoté à un brusque tournant de la route et est tombée dans un fossé.

Mme Frida Siebenmann, belle-mère de l'automobiliste, se trouvait dans la voiture. Secourues par des passants, toutes deux ont été transportées à l'hôpital de Menegenano. Mme Marguerite Siebenmann est morte peu après son arrivée à l'hôpital. Quant à Mme Frida Siebenmann, les médecins ne peuvent encore se prononcer sur son cas.

NOUVELLES LOCALES

Accident de travail

Un accident de travail est arrivé dans une forêt de montagne à St-Gingolph. M. Philibert Chaperon était occupé à abattre un arbre lorsque celui-ci l'atteignit et le couchât mortellement blessé. Ses compagnons dlmandèrent du secours, et M. Chaperon fut transporté à l'infirmerie de Monthey, où il succomba après plusieurs jours de souffrances. Le défunt, veuf, qui était âgé de 52 ans, laisse quatre enfants auxquels nous présentons l'hommage de nos condoléances.

La Fête cantonale de lutte

Nous rappelons que c'est le 12 juillet qu'aura lieu à Ardon la fête cantonale de lutte.

Le délai d'inscription expire le 8 juillet, de même que celui pour les listes de souscription et l'envoi des dons.

Le comité fait un appel pressant à tous les amis de la lutte pour qu'ils viennent nombreux à cette manifestation. Ardon leur réserve un chaleureux accueil et ils remporteront de cette journée sportive le plus agréable souvenir.

La circulation sur les routes de montagne

Depuis l'ouverture du Grimsel et du St-Bernard (22 juin), toutes les routes suisses de montagne sont de nouveau praticables à la circulation automobile. La circulation sur la partie supérieure du Grand St-Bernard est réglée

SUZE
le meilleur ami de l'estomac
Ad. Iten, Sion
Fabrique de meubles Tél. 125

49 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

NON LICET !

(Pas permis)

par B. NEUILLÈS

Pierre Harolles était revenu d'Italie depuis trois mois. Cédant aux instances de son ami, il s'était décidé à vivre auprès de lui, et leur intimité s'en était singulièrement accrue. Ils habitaient le même logement avec un atelier commun ; la mère d'Yves, la vieille Bretonne, qui, aidée d'une servante, avait la haute direction de cet intérier d'artistes, disait en riant qu'elle avait maintenant deux enfants.

Pierre était resté deux ans absent de Paris, et on eût pu croire qu'il avait complètement oublié celle qui avait été la cause de son départ, car il n'en parlait jamais. Mais Yves, que l'amitié rendait observateur et perspicace savait bien le contraire. Dans la fièvre de travail qui semblait posséder l'artiste, il sentait le besoin de s'étourdir, de s'absorber, de ne plus penser. Toujours bon et tendre pour son camarade, Pierre Harolles témoignait à sa vieille mère une affection quasi familiale, mais son front restait sombre, un sourire éclairait rarement ses yeux noirs pleins de rêve.

Une semaine ou deux après son retour, parcourant un journal, il était tombé sur une note des échos mondains qui avait attiré son attention. On y parlait d'une grande fête donnée au château des Ayots ; on y vantait même la grâce de la jeune châtelaine, la jolie Mme Le Marchal, dont l'élégante toilette vieil or lui seyait à ravir avec ses superbes cheveux noirs.

Pierre avait poussé une exclamation étonnée, et Yves, après avoir pris connaissance de l'article, avait haussé les épaules devant la naïveté de son ami.

— Quoi ! ébahi pour si peu ? Parce que tu as quitté ta belle avec des cheveux blonds et que tu la retrouves avec des noirs ?

Mon pauvre Pierrot, que tu es donc jeune ! Mais, quantité de femmes ont maintenant perruque blonde ou brune suivant les jours : c'est la mode ! c'est le plus grand chic !

Un soupir de l'artiste avait été la seule réponse... Lotta en était arrivée là ? la fière fiancée d'autrefois s'abaissait à ces sottes futilités !... qui sait ? peut-être même se maquillait-elle ?

Aucune nouvelle de Lotta ne lui était parvenue pendant son séjour à l'étranger. Tout à ses études, c'est à peine si, le jeune peintre lisait de temps en temps un journal français. De son côté, dans les lettres fréquentes qu'il lui adressait, Yves se gardait bien d'aborder ce sujet, plutôt délicat, et sur lequel, d'ailleurs, il n'aurait pu lui donner aucun détail. Pierre ignorait donc tout ce qui s'était passé ; il croyait Mlle Salvayne mariée et toujours en possession de cette fameuse fortune qui les avait désunis.

Il était depuis quelques jours à Lille pour conclure une affaire.

Un riche industriel de l'endroit ayant entendu parler de son talent si renommé lui avait demandé une toile représentant un épisode historique de sa ville natale, et qui devait faire pendant à un tableau du même genre. Il était donc nécessaire que l'artiste se rendit compte « de visu » de ce que désirait son client.

Ennemi de tout déplacement depuis son retour d'Italie, Pierre avait d'abord hésité à se déranger, mais entraîné par son ami qui cherchait toutes les occasions de le faire sortir de son indifférence, et de ce qu'il appelait sa torpeur encroûtante, il s'était mis en route. L'affaire arrangée, ils étaient allés visiter le musée avant leur retour à Paris, qui devait avoir lieu le lendemain.

C'est au sortir de cette visite que surpris par une pluie torrentielle, ils s'étaient réfugiés dans la petite chapelle des Ursulines.

Pierre, s'apercevant que le bruit de l'averse avait cessé, s'apprêtait à en faire part à son ami, lorsqu'il tressaillit violemment, tandis que ses traits se couvraient d'une pâleur subite.

Une voix d'une pureté de cristal et d'une ampleur merveilleuse s'élevait des orgues, détaillant avec un art consommé le « Panis Angelicus » de Franck.

(A suivre.)

La célèbre lampe de T. S. F.
En vente en Suisse :
Agence exclusive :
ETABLISSEMENTS J. MICHEL
Radio en gros Lausanne

Café des Mille Colonnes - Lavey-les-Bains
Dimanche 5 juillet, dès 14 h.
BAL
Bonne musique
Se recommande :
Le tenancier.

CAMPARI
l'apéritif
caresse la bouche, passionne l'estomac, met en feu l'intestin

LE PROBLÈME DE LA NATIONALITÉ

Accidents d'auto à St-Léonard, de travail à St-Gingolph et de somnambulisme à Lens

comme suit pour cet été : de 11.45 à midi 35 m., sens unique, à la montée seulement, entre la Cantine-de-Proz et l'hospice ; de 15 h. à 15 h. 45, sens unique, à la descente seulement, entre l'Hospice et la Cantine de Proz. La circulation automobile sur la route Les Valettes-Lac Champex est réglée de la façon suivante : circulation interdite à la montée de 8-9 h., 11-12, 14-15, 16.20-18.20. Circulation interdite à la descente : 10-11, 13-14, 16-17, 18-19.

Accident d'auto

Près d'Uvrier, route de St-Léonard, Mlle Rossier, a été happée par une automobile. Elle a dû être conduite à l'hôpital de Sion où son état a été jugé sérieux. Quant à la machine, elle est presque hors d'usage, ayant été jetée contre un des peupliers qui bordent la route.

Le soldat somnambule

Un bien singulier accident vient d'arriver à un soldat de l'école de recrues, faisant des exercices dans la région de Lens. Somnambule à des heures, le pauvre jeune homme s'est jeté du deuxième étage d'une maison. On craint de sérieuses lésions dans les reins.

La clôture du Collège de Brigue

Successivement, nos établissements d'instruction secondaire ferment leurs portes. Après Sion, voici Brigue. C'est St-Maurice qui terminera la série.

Le collège de Brigue, toujours très en honneur et très apprécié a compté, au cours de l'année scolaire 182 élèves. L'esprit en a été excellent. Il en est de même du travail et de l'assiduité. Quatre élèves se sont présentés aux examens du baccalauréat. Tous ont été reçus ; l'un est même sorti avec le diplôme du 1er degré.

Souvent, on va chercher ailleurs ce que l'on trouve à profusion chez soi. Brigue est certainement désigné pour les jeunes gens qui veulent apprendre l'allemand ou se perfectionner dans cette langue. Les classes y sont également excellentes pour les autres branches. Le nom du collège est donc à retenir pour la prochaine année scolaire.

Port d'armes prohibé

Etant donnée la présence d'un nombre considérable d'ouvriers sans domicile fixe, travaillant sur les chantiers de la « Dixence », dans le Val d'Hérens et d'Hérémence, le Conseil d'Etat valaisan a porté un arrêté interdisant le port et la vente de poignards, couteaux-poignards, cannes-épées, revolvers et autres armes sur tout le territoire des commune de Vex, Agettes et Hérémence. Toute contravention à cet arrêté sera dénoncée aux tribunaux et punie des peines prévues aux articles 343 et suivants du Code pénal. Les armes indûment portées ou vendues seront confisquées.

Etat civil de Monthey

NAISSANCES : *Wailguny* Géraldi-Joseph, d'Augustin, Tchécoslovaquie. — *Devanthey* Marcel-André, d'Henri-Louis, Monthey. — *Musy* Cristiane-Eliane-Marie-Thérèse, de Théobald-Marie, Fribourg et Bossonens. — *Roch* Irène, de Georges, de Port-Valais, à Bouveret. — *Donnet Albert*, de Maurice, Troistorrents. — *Morand* Bernard-Hippolyte, d'Hippolyte, Troitorrents. — *Défago* Raphaël-Robert, d'Edouard-Maurice, Val d'Illiez. — *Garny* Marie-Marguerite, d'Henri-Célestin, Monthey. — *Mariétan* Camille-Alfred-François, d'Alfred, Val d'Illiez. — *Donnet-Descartes* Paul-Joseph, de Sévère, Monthey. — *Paccard* Yvon-Jean-Georges, de Jacques-Eugène, Martigny-Combes.

DECES : *Donnet-Descartes* Louis-Cyprien, Monthey, 70 ans. — *Exhenry*, née Morand Marie-Augusta, Champéry, 64 ans. — *Devanthey* Pierre-Marie, Monthey, 63 ans. — *Rudaz* Antoine, de Vex, Val, à Martigny-Ville, 78 ans. — *Lauwiner* Benjamin-Johann, de Ried-Brig, à Stalden, 10 ans. — *Kuonen* Raphaël, de Cuttet, Val, à Naters. — *Merkli* Josef-Adolf, Wettigen, Arg, 87 ans. — *Glassey* Jean-François, de et à Nendaz, Val., 82 ans. — *Ecœur* Marie-Reine, de et à Val d'Illiez, 62 ans. — *Clerc* Henri-Pierre-Joseph, Monthey, 67 ans. — *Seydoux* née Seydoux, Marie-Joséphine, de et à Port-Valais, 49 ans. — *Marquis* Joan-Joseph, Italie, 70 ans. — *Gaillard* née Marclay, Marie-Euphrasie, Orsières. Val. 80 ans.

MARIAGES : *Ostrini* Marcel-Robert, et *Degli-Esposti* Célestine-Léontine.
Barlathey Louis-Antoine et *Chérix* Alice.
Wägli Fritz et *Nichele* Isaline-Marie.

Le mildiou de la vigne

Le temps de ces derniers jours favorise le développement du mildiou de la vigne (Peronospara). Le vignoble ayant été fortement atteint de mildiou ces années passées, en 1930, par exemple, il se trouve sur les plants de vignes un grand nombre de spores d'hiver de ce champignon. Ceux-ci se développent très rapidement dès que la température devient à la fois douce et humide. La vigne est ainsi très exposée à la maladie.

Vu ce qui précède, nous engageons vivement les viticulteurs à **procéder immédiatement à un nouveau sulfatage préventif à la bouillie bordelaise à 2 %** (si la vigne n'a pas été sulfatée tout récemment). On cherchera surtout à atteindre la face inférieure des feuilles et les jeunes pousses. Si le temps manque pour exécuter un sulfatage on fera un traitement intermédiaire en pulvérisant la vigne avec une poudre cuprique..

Station cantonale d'entomologie.

LEYTRON. — Le journée du Cercle. — La journée si impatiemment attendue se déroulera donc demain dimanche le 5 juillet sous de ravissants ombrages à proximité du cercle et en faveur de celui-ci. Il y aura, à n'en pas douter, grande animation. Des concerts de chants et musique, sont prévus : l'« Espérance » de Vionnaz et l'« Avenir » de Saxon exécuteront un alléchant programme, sous la compétente direction de M. Lanniaz.

Il y aura tout profit de se rendre nombreux à Leytron ce jour-là. Outre des jeux séduisants, on pourra admirer une superbe tombola, avec de nombreux lots des plus tentants ; le gousset ne sera ainsi pas trop mis à contribution, car il sera payé de revanche et aura servi à soutenir une bonne et utile œuvre. En cas de mauvais temps, renvoi au dimanche suivant.

Allons ! un bon mouvement, et que des hameaux et villages environnants de la montagne on y accoure en nombre. Vos amis leytronins vous réservent un accueil enthousiaste.

SION. — La terre a tremblé. — On s'était quelque peu deshabitué des tremblements de terre. Depuis un certain temps, le calme paraissait revenu ; mais voici que mercredi soir, une nouvelle secousse, assez forte, a remis la population en émoi. Différents objets ont été remués et même renversés.

La secousse n'a duré qu'une ou deux secondes et paraissait se diriger du nord au sud ; elle a aussi été ressentie à Sierre.

ST-GINGOLPH. Un raid de Chasseurs alpins. — Corr. — Jeudi 2 juillet est arrivé à St-Gingolph, vers les 19 h. un groupe de 26 chasseurs alpins du 7e Bon. d'Albertville, sous la conduite des lieutenants Villers et Ponard, venant de Châtel, vallée d'Abondance ; ils viennent de faire en cinq étapes en tenue de campagne le trajet de Bourg St-Maurice en passant par le col du Petit St-Bernard, les Chappieux, St-Gervais, le col d'Anterne, Samoens, Châtel, St-Gingolph, par le Vallon de Novel. Ils se rendent ensuite demain à Evian pour rentrer par les cols à Bourg-St-Maurice. Cette petite troupe a été bien accueillie par la population franco-suisse et cela a donné un peu d'animation à notre village.

ST-GINGOLPH. — Promenade scolaire. Corr. — La promenade scolaire des deux St-Gingolph a eu lieu le 29 juin par un temps splendide. A 6 h. 30, le « Major Davel » élégamment décoré, quittait le débarcadère avec 380 personnes, pendant que jouait une marche entraînante la fanfare les « Enfants des deux républiques ». Le Château de Chillon, villes et villages de la côte vaudoise, passent comme sur un écran devant des yeux émerveillés. Pendant le parcours une tombola est tirée au profit de la caisse scolaire. Arrêt à Nyon et visite de la ville et du château. Puis le cap est mis sur Yvoire (Hte Savoie), où la population est massée aux abords du port. Précédé de la fanfare, le cortège se rend au monument aux morts de la grande guerre. Une superbe couronne de fleurs aux couleurs franco-suisses est déposée par deux charmantes jeunes filles. Après une courte allocution du dévoué maire de St-Gingolph, M. Chevallay, la « Marseillaise» retentit, enlevée avec entrain par la fanfare ; les enfants chantent ensuite : les « Allobroges ».

Un banquet de 150 couverts, très bien servi et à des conditions raisonnables, attendait les convives à l'hôtel Dufour. Au dessert, un concert fut donné par nos vaillants musiciens. L'heure du départ approchant, chacun réintègra le bateau qui repartit avec sa caravane pour Genève, où l'on admira la superbe décoration qui avait servi la veille à la fête des Costumes Suisses. Il fallait repartir ; le bateau s'éloigna sous les ovations de toute une population, tandis que la musique infatigable jouait son meilleur morceau. Le retour se fit par la côte de Savoie ; par une délicate pensée de reconnaissance, le bateau longea le bord près d'Yvoire pour saluer une dernière fois cette brave population qui nous avait si bien accueillis dans la journée, devant Evian, Meillerie, Locum, Bret, la musique joua, amenant la population au bord du Léman pour nous saluer.

A 21 h. 15, le cortège fit une entrée triomphale à St-Gingolph, précédé des « Enfants des Deux Républiques » et ovationné sur tout le parcours pendant que des feux d'artifices sillonnaient l'air. Nos remerciements aux autorités, au comité des écoles des deux St-Gingolph, à la musique, ainsi qu'au personnel du bateau, qui fut si aimable et plein d'attention.

Chacun gardera de cette superbe promenade qui fut en tout point réussie, un inoubliable souvenir.

H. Boch.

Notre Service télégraphique et téléphonique

La convention sur la nationalité

Genève, 3 juillet, — Ag. — La convention internationale sur la nationalité élaborée par la S. D. N. aura des conséquences très importantes pour la femme suivant les droits qu'elle leur reconnaîtrait. C'est pourquoi le comité consultatif des organisations féminines qui siège actuellement à Genève, a décidé :

1) de s'opposer à la conférence de La Haye, pour autant qu'elle établisse une différence entre les hommes et les femmes quant à la nationalité ;

2) d'appuyer la proposition faite à la conférence de codification du droit international de La Haye, par la délégation du Chili, qu'à partir de la mise en vigueur de la convention il n'existera aucune distinction, pour raison de sexe, dans les lois et usages, relatifs à la nationalité des pays qui acceptent la convention;

3) de demander à l'assemblée de la S. D. N., de reviser la convention de La Haye et de soumettre à la ratification des gouvernements, une nouvelle convention basée sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes quant à la nationalité.

Un appel du Conseil d'Etat fribourgeois

FRIBOURG, 3 juillet, Ag. — A l'occasion du 450me anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la Confédération, que Fribourg se prépare à célébrer par de grandes manifestations, le Conseil d'Etat adresse au peuple fribourgeois une proclamation l'invitant à célébrer l'événement dans toutes les parties du canton, et à se souvenir avec reconnaissance de Nicolas de Flüe, dont l'intervention à la Diète de Stans pacifia les esprits et fit admettre le canton de Fribourg dans la famille helvétique.

Un accord italo-suisse

BERNE, 3 juillet, Ag. — Communiqué. — Après des négociations laborieuses, un protocole additionnel relatif au traité de commerce italo-suisse du 27 janvier 1923, a été paraphé hier, à Berne, par M. Stucki, directeur de la division du commerce au Département fédéral de l'économie publique et M. Anzilotti, directeur général pour le commerce et l'industrie au ministère italien des corporations. Cet arrangement règle toute une série de questions qui avaient donné lieu, ces derniers temps, à diverses difficultés. Il prévoit différentes modifications du traité de commerce actuellement en vigueur. Ce protocole doit être ratifié aussi promptement que possible par les deux gouvernements intéressés, et sera ensuite publié. Il entrera probablement en vigueur le 1er août.

La protection des oiseaux

BERNE, 3 juillet (Ag.) — Un congrès international aura lieu prochainement à Rome pour la revision de la convention de La Haye pour la protection des oiseaux de 1922. M. Wagnière, ministre de Suisse à Rome représentera la Suisse avec MM. Petitmermet, inspecteur en chef des forêts, le Dr Zimmerli de l'inspectorat des forêts et Pittet, président de la société suisse pour l'étude des oiseaux et leur protection.

Les congés payés

PARIS, 3 juillet, (Havas). — La durée du congé payé décidé par la Chambre est d'une semaine. Le bénéfice de la loi s'étend également aux ouvriers agricoles.

Subventions aux églises

BERNE, 3 juillet (Ag.) — Le Conseil fédéral a accordé des subventions pour la rénovation de trois églises, l'une de ces subventions pour l'église de Luzein dans le Prättigau est de 12.000 frs, l'autre pour l'église de St-Nicolas à Fribourg est de 29.000 frs, et la troisième enfin pour le rétablissement de l'église abbatiale de Payerne s'élève à 15.000 frs.

La défense des frontières

PARIS, 3 juillet, (Havas). — Le Sénat a adopté, par 227 voix contre 24, le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif au paiement des dépenses du programme d'organisation défensif des frontières.

Un village incendié

AUENBOURG, 3 juillet. — Un incendie à éclaté à Auenbourg. La moitié du village, comprenant 450 habitants, est en flammes. 16 maisons sont complètement détruites. Le feu continue à faire rage.

Le timbre

BERNE, 3 juillet (Ag.) — Les recettes prévoyant des taxes sur le timbre se sont élevées dans le second trimestre de 1931 à 25.000.000 francs contre 21.200.000 francs dans le second trimestre de 1930.

La dignité parlementaire

LONDRES, 3 juillet. (Havas). — Le président de la Chambre des Communes a reçu un rapport relatif aux scènes de désordre qui ont accompagné l'expulsion d'un député. M. Snowden a déclaré aussi que le premier ministre regrettait qu'un engagement l'ait empêché d'assister à la séance de vendredi matin. Des mesures devront être prises pour parer à ces désordres à l'avenir.

Un avion prend feu

VILLACCOUBBLEY, 3 juillet, (Havas) — L'avion du pilote Buquet a fait une chute, s'est écrasé sur le sol et a pris feu.

L'aviateur a été tué.

Guet-apens

COLOGNE, 3 juillet. (Wolf). — Près de Breggen, un garçon de recettes qui portait la paye des ouvriers dans une mine a été attaqué par deux bandits masqués qui ont emporté une somme de 2.500 marks. Les bandits ont menacé d'un revolver un homme qui accompagnait le garçon de recettes.

Les Zones

BERNE, 3 juillet, (Ag.) — La question des zones a fait de nouveau l'objet d'une discussion à la séance de vendredi du Conseil fédéral. Les pourparlers se poursuivent et rien de nouveau n'est à signaler. La délégation française a été invitée par la délégation suisse à un dîner qui aura lieu vendredi.

La destruction des rats

BERNE, 3 juillet, (Ag.) — Le deuxième congrès international pour la destruction des rats aura lieu à Paris, en octobre. Le Dr Carrière, directeur de l'office fédéral de l'hygiène a été désigné comme délégué suisse.

Les droits d'entrée sur la chaussure

BERNE, 3 juillet. — (Ag.) — Très prochainement s'ouvriront des pourparlers avec l'Allemagne, en vue de l'augmentation des droits d'entrée suisse pour les chaussures. Les délégués suisses seront MM. Gasmann, directeur général des douanes et le Dr Wetter du comité de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

LES SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

Les touristes-routiers n'ont pas conservé longtemps la suprématie ; au cours de la troisième étape, Dinan-Brest, les « as » se sont un peu plus pressés et, partis 10 minutes avant, sont arrivés 39 minutes plus vite qu'eux, le pauvre Bula passe ainsi du 1er rang dans les 40mes. Revenons-en à l'étape de jeudi : 31 hommes sont arrivés ensemble et l'Italien Battestini les a battus au sprint, **Antenen** est 8me, **Buchi** 10me ; **Pipoz** a eu la guigne et n'est que 36me. Les Australiens ne vont pas bien fort, à part Oppermann qui est 16me du classement général à 1 minute des 15 premiers. Les trois Suisses ont avancé : 28. Buchi ; 30. Antenen ; 33. Pipoz. L'Australien Thomas a été éliminé, ce qui réduit notre équipe à 6 hommes. Espérons que ceux-là au moins arriveront honorablement à bon port.

BIBLIOGRAPHIE

LA SUISSE SPORTIVE, Lausanne. No 11, du 1er juillet 1931.

Sommaire : Après l'estafette Jungfrau, par Abel Vaucher. — L'estafette Jungfrau par l'image. — Aviron et Yachting. — En roulant, par Gl. — Alpinisme : Si nous parlions technique (suite), par Pierre Cabotz .— Le concours d'élégance automobile de Lausanne. — Les plages du Léman. — La course motocycliste de Marnand-Villars, par Fr. Dumont. — Le championnat cycliste militaire romand. — Le meeting d'aviation de la Blécherette, par Ernest Naef. — Avant le concours hippique international de Lucerne. — Grasshoppers est champion suisse de football, par A. V. — Le golf, par René Payot. — Calendrier sportif.

†

Madame **Caroline CHAPERON**, à St-Gingolph ; Monsieur et Madame **Marius CHAPERON** et leurs enfants **Max, Edith** et **Raymond**, à St-Gingolph ; Monsieur et Madame **Judith GRANDJACQUES**, à Fayet ; Monsieur **Clément** et Mademoiselle **Olga CHAPERON**, à St-Gingolph ; Madame et Monsieur **PEDRONIN-CHAPERON** ; Madame et Monsieur **JAQUIER-CHAPERON**, à Evian ; Mesdemoiselles **Carmen** et **Emilienne DERIVAZ**, ainsi que les familles parentes et alliées **DERIVAZ, CHAPERON, GIROUD, DUCHOUD**,

ont la profonde douleur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

PHILIBERT CHAPERON

Patron de barque
Membre de la Société de Sauvetage et de Secours Mutuels

leur cher époux, père, grand-père, beau-père, frère, oncle, neveu et cousin, décédé accidentellement à l'âge de 52 ans, à St-Gingolph.

L'ensevelissement aura lieu à St-Gingolph, dimanche 5 juillet, à 16 heures.

Priez pour lui

†

Monsieur et Madame **J.-Bte SAUTHIER**, et familles, à Conthey, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées dans le deuil douloureux qui vient de les frapper, remercient chacun de tout leur cœur et en particulier la Maison R. Nicolas à Sion et ses employés, la Société de musique et la jeunesse de Conthey.

†

La famille de feu **Louis MORISOD**, à Epinassey remercie bien sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de son grand deuil.

Lisez les célèbres romans policiers du bien connu **EDGAR WALLACE**, qui se trouvent dans la collection « Le Livre de l'Enigme ». Vient de paraître le 89 X
No 9. Edg. Wallace „Les deux épingles"
huit autres volumes précédemment parus. Il est impossible de ne pas être profondément saisi par **EDGAR WALLACE**. Chaque vol. fr. 3.— Edition JEHEBER S. A., Genève, 6, rue du Vieux-Collège et dans toutes les librairies et bibliothèques des gares.

Imprimerie Rhodanique. — St-Maurice

LEYTRON - Dimanche 5 juillet

GRANDE JOURNEE

en faveur du Cercle Conservateur
Productions musicales et chorales
Nombreuses attractions. Invitation cordiale.

Où irons-nous dimanche 5 juillet ?

Au Café BEL-AIR, à Monthey

De 16 à 19 h. **Concert de l'Orphéon**

Dès 20 heures **Grand Bal champêtre**

Consommations de choix — Orchestre Sonny Boy, Raphaël Moret

Faites la cueillette de l'ERGOT

(appelé aussi dent de loup ou charbon de seigle)

Nous achetons et payons cette année pour marchandise propre et bien séchée et suivant qualité

Fr. 9.- à 10.- le kilo franco

Paiement comptant. 11 Y

Fabrique chimique et Savonnerie STALDEN (Emmenthal)

CRÈME PR CHAUSSURES

PERFEX

la bonne marque suisse

28 F

On offre à louer une

CAMPAGNE

dont la récolte est sur pied, 40.000 m2 à 1160 m. d'altitude, avec **chalet d'habitation** de 4 chambres et cuisine. **grange et écurie** pour 9 pièces de bétail,

S'adresser à Elie Pignat, Laiterie Centrale, Vouvry. Téléphone 42.

Sirop de framboises Wander

De toutes les boissons d'été, c'est la plus riche en arome.

Sirop fait de pur jus de framboises des montagnes, que nous pressons nous-mêmes, et de sucre. Boisson saine et désaltérante. Préparation simple chez soi comme en excursions. Facile à emporter grâce à sa concentration élevée. De même: sirop de mûres Wander, sirop de groseilles Wander etc.

Dr. A. WANDER S.A.
BERNE

Vignerons !

C'est dans la seconde quinzaine de juillet qu'il faut traiter minutieusement les grappes au

QUENOFIX

On les préserve ainsi du ver et de la pourriture qu'il provoque. Essayez et comparez.

S'adresser aux dépositaires ou à **Pralong, représentant, Sion.**

DANS QUELQUES ANNÉES

Bébé sera écolier. Il aura besoin d'une santé robuste et d'une intelligence vive. Donnez-lui donc beaucoup de bon lait Guigoz ; vous vous préparerez ainsi la fierté de le voir en tête de sa classe.

Lait Suisse (de la Gruyère) en poudre Guigoz

SUIF de bœuf

fondu qualité extra à fr. 1.20 le kg. Franco de port à partir de 10 kg.

Boucherie BEERI, Martigny

407-8 Tél. 278

Adressez-vous en toute confiance à l'

HERBORISTE

Marcel Bourquin

50, rue du Parc

La Chaux-de-Fonds

qui traite toutes les maladies par les plantes; envoyez urine du matin. 3 C

Col du Sanetsch

Hôtel-Pension Beau-Site (par Savièse). Café-restaurant. Pension soignée. Prix modérés. 3553

Bonne situation

offerte à **courtier** expérimenté par revue illustré avec assurance. Fixe, frais de voyages et commissions.

Offres sous Z. 6613 X à Publicitas, Genève.

Fiat 503

conduite intérieure, 4-5 places, garniture en cuir, Fr. 2800.—

Fiat 501

Torpédo 4 places, en parfait état, dernière série, Fr. 2200.—

Ansaldo 4 cyl. 10 HP.

6 places, conviendrait pour location Fr. 1800.—

Citroën 8 HP.

Torpédo 4 pl. Fr. 1000.—

Toutes ces machines sont vendues de confiance et à prix avantageux.

GARAGE CENTRAL, Martigny. Tél. 243.

Agence **Citroën** et **Opel**

Concessionnaire

exclusif

pour cantons, est cherché pour l'exploitation, dans cafés, restaurants, hôtels, cinémas, etc., d'un appareil tout nouveau et d'un

rendement fort important

nécessitant une mise de fonds d'environ fr. 10.000.—.

Ecrire sous A. 30801 X. à Publicitas, Genève. 95 X

Etudiant

de l'Ecole cantonale de Lucerne, âgé de 18 ans, cherche depuis le 1er août pour 6 semaines environ

séjour pour vacances

dans famille parlant français et catholique, de la Suisse française, de préférence famille d'instituteur. Vie de famille et leçons de langue désirées.

Faire offres avec prix à Famille Zemp-Roos, Entlebuch, Lucerne. 19 Lz

BUICK

18 CV., conduite intérieure, 4-5 places, très bon état.

MONGERO, 3, rue Pierre Fatio, Genève. 94 X

Pas d'intermédiaire.

On cherche pour un petit hôtel de montagne une

lessiveuse

Bon gage. Ecrire Hôtel de la Forclaz sur Martigny.

Lac Champex

encore

appartements

libres dans chalet neuf, pour la saison, prix modéré.

S'adresser à Mme Riedweg, coiffeuse, Champex.

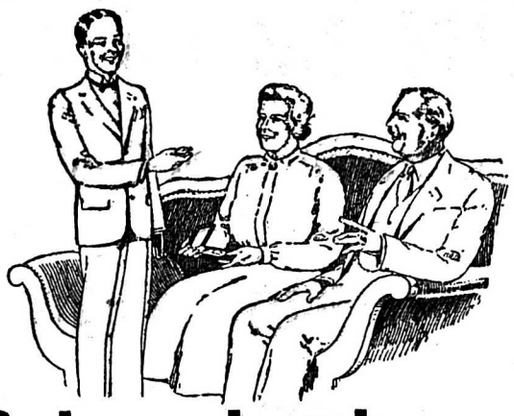

Cadeaux de valeur

Faites cadeau aux jeunes gens d'une bonne montre, une compagne pour la vie. Ils en ont besoin pour organiser leur travail sérieusement et pour être exacts. Parents, donnez quelque chose de bon, qui dure toute la vie; faites cadeau d'une montre **„MUSETTE"**

Chronomètre MUSETTE

10 ans de garantie. Réglé à quelques secondes. Mouvement ancre. 15 rubis. N° 33313. Forte boîte nickel, Fr. **44.-**.

N° 33325. Forte boîte argent 800/000, décor niel-tula, incassable, **68.-** Av. double boîte savonnette argent **fr. 10.-** en plus. Acompte: 1/3, le reste en six mois.

N° 33280. Montre élégante, forme plate. 10 ans de garantie, mouvement ancre, 15 rubis. Boîte argent 800/000 ou doublé or. A crédit Fr. **74.-**, acompte **fr. 20.-**, par mois **fr. 10.-**. Au comptant 10 % d'esc.

Montres-bracelets pr Messieurs

N° 33744. Forme plate. Bon mouvement ancre, 15 rubis. 5 ans de garantie. Boîte argent 800/000 ou boîte doublé or. 1re qualité. Cadran lumineux. A crédit Fr. **46.-** acompte fr. **15.-**, par mois fr. **5.-**. Au compt. **42.-**

Montres-bracelets pour Dames

Montre moderne, bon mouvement. 10 rubis. 4 ans de garantie. Ruban moiré. N° 33828. Boîte argent 800/000, ou boîte doublé or. 1re qualité **Fr. 42.-**. Acompte Fr. 14.—, par mois Fr. 5.—.

Superbe régulateur

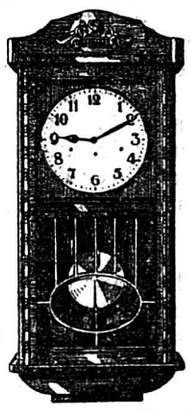

N° 33311. Régulateur moderne, hauteur 80 cm. Chêne ou noyer. Marchant 15 jours. Sonnerie cathédrale des heures et demi-heures. A crédit **Fr. 95.-**, acompte fr. 20.-, par mois fr. 10.-. Au comptant 10 % rabais. Chaque pièce avec garantie écrite. Ce ne sont que quelques exemples.

Ecrivez-nous, s. v. p., ce que vous désirez, et nous vous enverrons notre **Catalogue illustré N° 33** gratis, pour Montres, Réveils, Bijouterie, Régulateurs, Gramophones

Fabrique *Musette*

FONDÉE EN 1871 La Chaux-de-Fonds 33

Installation complète d'appartement par

Widmann Frères -- Sion

est une garantie de bon goût

Magasins de Ventes seulement au sommet du Grand Pont. 403 S 1

Pour tous les goûts...

Le « **Diablerets** », apéritif sain, Se boit pur, à l'eau ou mélangé Au vermouth, sirop de cassis, 227 L. Grenadine, citron, curaçao.

Mayens de Sion

A louer, près de la poste, un

appartement

de 5 pièces. Eau et lumière. Ecrire sous chiffre S. S. V. 675, au « Nouvelliste ».

A vendre un

jazz - band

à l'état de neuf. S'adresser à M. Ernest Pavesi, Crêtel Bex.

Imprimerie Rhodanique

Bon hôtel cherche

garçon ou fille de cuisine

propre et actif.

Offres à l'Hôtel des Alpes, Bex.

A vendre un

pistolet

de match, état de neuf, arme de précision. Prix : 85 francs.

S'adresser à Boudry Jean chez Oscar Domig, Brigue.

Baume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle

Prix fr. 1.75 - Contre les plaies: ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil.

Dans toutes les pharmacies. Dépôt général: Pharmacie St-Jacques, Bâle. 10209

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Teinturerie Valaisanne S. A., Sion

Lavage chimique **Téléphone 4.64**

Pour être agréable à notre nombreuse clientèle, nous accordons exceptionnellement pendant la période des vacances, **du 1er juillet au 15 août,** une réduction de

10 %

sur tous les vêtements ou objets qui nous sont confiés pour teindre ou nettoyer **pendant cette période.** Pour les gants, cols, manchettes, fourrures et plissés, demandant un travail spécial, il n'est pas accordé de réduction.

Service prompt et soigné. 3589

Adresse pour expéditions postales : **Teinturerie Valaisanne S.A., Sion**

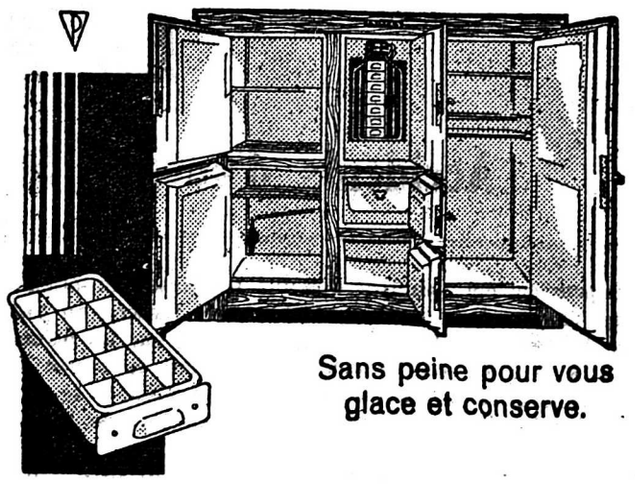

Sans peine pour vous glace et conserve.

Modèles ménagers dep. fr. 1.250
Modèles commerciaux

SUISSE FRIMAX

RÉFRIGÉRATION ÉLECTRIQUE AUTOMATIQUE

S.A. MAX THUM ACACIAS GENÈVE

Un orthopédiste à Sion

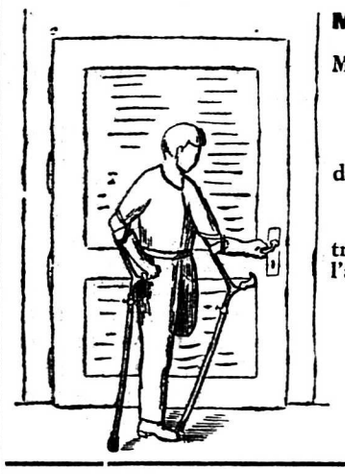

M. O. BOCKSBERGER, orthopédiste - **Lausanne** (Maison fondée en 1895)

Membre du Syndicat suisse des Bandagistes-orthopédistes

ouvrira le **lundi 13 juillet** une succursale à **Sion.** (Adresse provisoire : Hôtel Paix et Poste, Sion)

Il recevra personnellement tous les deuxièmes lundis de mois de 10 h. à 12 h. à l'Hôtel Kluser, **Martigny** de 14 h. à 16 h. à l'Hôtel Paix et Poste, **Sion**

Sur demande, il se rend à domicile à des conditions très avantageuses, dans toutes les localités accessibles à l'automobile. Demandez les conditions. 257 L

Prochain passage :

lundi 13 juillet

Bandages herniaires, Ceintures pour obésité, grossesses, descentes d'estomacs, Bas à varices, Supports pr pieds douloureux, Membres artificiels

En été surtout **PER** *est indispensable*

Pendant la saison chaude, la conservation du lait est souvent un souci pour la ménagère. Le lait des nourrissons, en particulier, réclame les plus grands soins. La plus petite négligence peut mettre la santé de bébé chéri en danger. Le lait se conserve mieux dans des récipients rincés au PER. Mais il faut aussi nettoyer soigneusement au PER tous les autres récipients que votre enfant portera à sa bouche: écuelles, bouteilles, etc. Avec PER, vous serez tranquille, car il n'ôte pas seulement la saleté et la graisse, mais aussi toute odeur, et désinfecte en même temps. Une cuillerée à soupe de PER suffit pour 10 litres d'eau et ne coûte que 2 centimes.

FR 348 b

PER de Henkel pour relaver rincer et nettoyer

Fabriqué par les Etablissements Persil, Henkel & Cie. S. A., Bâle
Fabrique à Pratteln / Bâle-Campagne